

**Communauté de Communes**  
**"La Porte Normande"**  
**Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure**  
**Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01**

Compte rendu de l'assemblée générale  
 Séance ordinaire du 30 juin 2010

L'an deux mil dix et le trente juin à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 21 juin 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Grosseoeuvre, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents: Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Raymond GERLITZER, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Dominique DAVARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Robin SAULNIER, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Pierre PERSICO, Daniel LAVIGNE, Claude BATAIS, Christophe ENÉE, Sylvie MALLET, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Claude UGGERI, Éric LAINÉ, Jean-Pierre PICHOS, Renée BONNARD, Didier SCHALLER, René DAMAZ, Pierre POICHOTTE, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Pascal DUPRE, Marie-Martine COURSIN, Michel HERMÉ, Laurence MAILLARD.

Absents représentés par leurs suppléants: Jean DUBOIS représenté par monsieur Pierre POICHOTTE, Claude ROYOUS a donné pouvoir à Monsieur René DAMAZ.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Violaine PAULINE, Jean-Pierre DANGOUMAU, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Gérard FAUCHET, Jean LEBLOND.

Absents : Mesdames et Messieurs Christine LEMONNE, Gilles VILLEZ, Isabelle INFROY, Jean-Pierre MOREL, Didier DESSAINT, Bernard PITETTE, Pierre BAZENET, Gérard DOLLEY, Bruno VANCAEYZEELE,

Madame Oger excusée.

Secrétaire de séance: Monsieur Étienne COLLEU.

39 présents et 40 votants

**ORDRE DU JOUR:**

Intervention Monsieur Bénéteau Formations CG27

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

1 - Compte rendu de bureau,

2 - Personnel: modification postes assainissement et enfance jeunesse

3 - Enfance-Jeunesse : Avenant CAF

4 - Enfance-Jeunesse : Tarification pique-nique

5 - Ligne de crédits

6 - Logement : Taux OPAH

7 - Transports : Signature Protocole

8 - Groupement balayage

9 - Commissions,

10 - Questions diverses.

## Intervention du CG 27 projet de formation agents et élus Développement Durable

Madame Angeline Renou-Laversanne, future directrice du Centre de Gestion 27, et monsieur Pascal Bénéteau viennent présenter un projet de formation innovant mis en place à la demande du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton. De plus, le président du CG27 souhaite que les acteurs du Centre de Gestion de l'Eure se rapprochent des élus du territoire.

Une proposition de formation sur 3 jours (consécutifs ou non), est avancée. Elle se décomposerait en 2 jours pour les agents et la 3ème serait dédiée aux élus et agents qui discuteraient ensemble des travaux et projets sur lesquels ils pourraient s'engager. Monsieur Bénéteau précise que ce projet est mis en place en collaboration avec le CNFPT, des élus référents du PAEI et des DGS des collectivités.

Les deux premiers jours pourraient s'orienter sur des ateliers techniques, visites ou témoignages afin de pouvoir dégager des axes et définir le développement durable sur un territoire.

Un questionnaire concernant les acquis et les éventuels projets de mise en place est remis aux élus de chaque commune, madame Renou-Laversanne demande une réponse le plus rapidement possible (septembre au plus tard) afin de pouvoir organiser cette formation durant le 4ème trimestre 2010.

### Intervenante Natacha Deshayé : dossier complet pour chaque maire.

Madame Natacha Deshayé présente sa nouvelle société récemment créée sur notre territoire. Cette société, Aur&na, a pour but de conseiller et accompagner les entreprises en matière d'organisation des structures de moins de 50 salariés sur le territoire.

Ses prestations sont rémunérées à l'heure et éligibles au FRAC (Fonds Régional d'Aide au Conseil), ce qui permet d'obtenir une prise en charge jusqu'à 50% par le Conseil Régional.

Madame Natacha Deshayé souhaite se présenter aux collectivités afin de leur faire savoir que sa société est présente sur le territoire dans le but d'aider les entreprises sur le secteur.

Un dossier de présentation est remis à chaque commune.

Arrivée de monsieur Serge Masson.

Le compte-rendu de l'assemblée du 26 mai 2010 est adopté à l'unanimité (39 voix).

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1- Compte rendu de bureau**

La réunion de bureau du 2 juin 2010 a préparé l'assemblée de ce jour.

### **2 - Personnel : Modifications de poste**

#### **Assainissement : Technicien**

Monsieur Le président explique que vu la difficulté de recruter un ingénieur au service assainissement, la commission s'oriente sur une modification de poste en technicien. .

Monsieur Gerlitzer ajoute que plusieurs candidats ont été effectivement convoqués sur ce grade, et que certains semblent intéressants.

Monsieur Le président demande donc de bien vouloir procéder à un vote.

Afin de recruter un agent au service assainissement en remplacement de monsieur Guillo, il convient de modifier le poste d'ingénieur en poste de technicien au vu de la charge de travail qui sera modifiée.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau:

Après en avoir délibéré, décide à 39 Voix pour

↳ De modifier le poste d'ingénieur en un poste de technicien à compter du 1er juillet 2010,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **Enfance Jeunesse : Modificaton de Poste**

Monsieur Le président explique qu'il est nécessaire de modifier le poste d'animatrice de la responsable adjointe à la direction de Saint André de l'Eure en poste d'agent d'animation.

La délibération 2010-09 en date du 24 février 2010 portant sur la création d'un poste d'adjointe à la direction pour le CLSH de Saint André de l'Eure en qualité d'animateur doit être modifiée. L'agent recruté par voie de mutation possède le diplôme lui permettant d'être animateur mais n'a pas le concours. De ce fait, elle est recrutée sur la base d'adjoint d'animation 2ème classe.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau:

Après en avoir délibéré, décide à 39 Voix pour

↳ De modifier le poste d'animateur en un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à compter du 1er juillet 2010,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **3 - Enfance Jeunesse : Avenant CAF**

Monsieur Borregio expose le fait que ce dossier ayant été évoqué précédemment, une délibération est nécessaire afin de le mettre en application dans le but de pouvoir bénéficier des subventions CAF.

Vu les validations des nouveaux horaires appliqués et du nombre de places agréées par la CAF, il est proposé d'en prendre délibération afin de mettre en place un avenant avec la CAF.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau:

Après en avoir délibéré, décide à 39 Voix pour

↳ de valider les nouveaux horaires et la modification des places

↳ d'en demander la validation à la CAF

↳ d'autoriser M le Président à signer un avenant au contrat CEJ, avec la CAF

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **4 - Enfance Jeunesse : Tarification de pique-nique**

Monsieur Borregio explique que les enfants fréquentant les CLSH, lors de sorties extérieures, sont amenés à pique-niquer. Le constat est que certains enfants bénéficient des repas fournis et d'autres amènent leurs propres pique-niques et que cela génère quelquefois des effets de jalousie ou de décalage social, ce qui implique de la discrimination.

Il serait donc souhaitable, dans un souci d'équité et de convivialité, que les pique-niques soient fournis par les CLSH, mais à un tarif inférieur que celui du repas (4,09€) afin de réaliser un petit geste. La commission Enfance-Jeunesse propose de facturer ce pique-nique 3€.

Monsieur Borregio précise que la participation financière des parents ajoutée à celle de la CAF couvrent le montant du repas, mais qu'une perte 400 euros sera à prendre en compte sur la base de la facturation de l'an dernier.

Monsieur Lemercier demande si pour la visite du musée des instruments à vents de La Couture Boussey le tarif sera appliqué ? Monsieur Borregio lui répond que cela sera le cas.

Il est donc procédé au vote.

Durant les congés d'été, pour les CLSH amenés à proposer des pique-niques lors de déplacements, la commission Enfance-Jeunesse propose de facturer les pique-niques à 3€ (contre 4,09€ le repas) afin de simplifier les sorties.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 39 Voix pour

- ↳ De facturer le pique-nique à 3€ lors des sorties CLSH à compter du 1er juillet 2010,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 5 - Ligne de crédits

La ligne de crédits 2009 en cours d'un montant de 150 000€ est utilisée, et prend fin au 31 juillet 2010. Il est prévu de mettre en place un emprunt pour couvrir les investissements relevant du budget général, les chiffrages seront connus à la fin du 3ème trimestre 2010, il est demandé l'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000€ avant de finaliser et de signer l'emprunt.

Monsieur le Président précise que la collectivité a besoin de cette somme rapidement du fait que les recettes attendues ne rentrent pas aux dates prévues, la CCPN est en période transitoire mais les factures à payer affluent tout de même.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 39 Voix pour

- ↳ D'ouvrir une ligne de crédits dans les termes de la proposition jointe en annexe
- ↳ D'ouvrir cette ligne de crédits auprès du Crédit Agricole,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président, ou vices-présidents à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de monsieur Lainé à 19h00. Le nombre de votants passe donc à 40.

## 6 - OPAH - Modification des taux

Les critères d'attribution de subventions du Conseil Général ont été modifiés. La commission logement ne souhaite pas suivre ces modifications. Ils proposent donc de voter le montant de l'aide à 12,5 % pour les travaux dans la limite de 8000 € de travaux (soit un maximum de 1000 €). Les diagnostics, qui étaient pris en charge à hauteur de 150 € auparavant seraient, quant à eux, révisés à 160 €/ diagnostic.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 40 Voix pour

- ↳ De modifier le taux de l'aide aux travaux à 12,5 % dans la limite de 8 000 €,
- ↳ De modifier le montant de l'aide au diagnostic à 160€ par unité,
- ↳ Les conditions d'attribution de ces aides sont dans l'annexe jointe (annexe 1)
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 7 - Transports scolaires - Signature du Protocole

Monsieur Le président donne lecture de la délibération à prendre, à savoir :

Le 15 février dernier, le Tribunal Administratif de Rouen nous a informé que le SIVOS de Garencières / Fresney / St Germain de Fresney avait déposé une requête en annulation contre un titre de recette n° 403 (bordereau 62) émis par la Communauté de communes La Porte Normande le 16 décembre 2009.

Ce titre avait pour objet de recouvrer des subventions versées à tort des années 2006 à 2009. Cependant, des erreurs de cumuls et la forme juridique du titre émis ont révélé que la requête déposée par le SIVOS était fondée. En conséquence, la Communauté de communes La Porte Normande a procédé au retrait du titre exécutoire le 30 avril 2010. Ce retrait a été transmis au comptable public.

La communauté de communes a déposé, par l'intermédiaire de son avocat Maître CAYLA-DESTREM, un mémoire aux fins de non lieu de statuer auprès du Tribunal Administratif de Rouen. Les deux parties, dans un souci commun de trouver une solution amiable à ce litige, se sont accordées pour qu'un nouveau titre de recettes d'un montant de 66 553,69 € soit de nouveau émis. Le Président du SIVOS de Garencières/Fresney/St Germain de Fresney a indiqué donner instruction à son conseil d'acquiescer ce désistement.

En conséquence, une fois le mémoire en acquisition de désistement reçu par le tribunal administratif, celui-ci délivrera un acte, au moyen d'un jugement ou d'une ordonnance.

De plus, la Communauté de communes s'engage à régler, après la signature d'un protocole validé par les avocats des deux parties, une somme de 1 000,00 € correspondant aux frais de justice engagés par le SIVOS de Garencières/Fresney/St Germain de Fresney dans cette procédure.

Monsieur Hermé demande à intervenir avant le vote en qualité de président du SIVOS.

Cette délicate question a été soumise au vote du conseil du SIVOS qui a effectivement souhaité contester le titre de recettes devant une juridiction.

Afin de sortir de cette billevesée, le SIVOS semble d'accord sur cette somme bien que quelques erreurs ont été relevées, le Conseil Général n'ayant pas tenu compte du calcul de monsieur Hermé. Le SIVOS y perdrait entre 3 000 et 5 000 euros même avec les 1000 euros pour cette petite péripétie. Il invite à voter et à tourner la page.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 40 Voix Pour

↳ d'autoriser le président à émettre un titre de recettes d'un montant de 66 553,69 € au nom du SIVOS de Garencières/Fresney/Saint-Germain de Fresney,

↳ d'autoriser le président à signer le protocole d'accord,

↳ d'autoriser le président à émettre un mandat au profit du SIVOS de Garencières/Fresney/St Germain de Fresney de 1 000,00 €.

### **8 - Groupement de commandes pour la réalisation de la prestation de service de balayage mécanique des caniveaux des voies dites d'intérêt communautaire - Autorisation de signature de la convention - désignation des membres de la commission d'appel d'offres du futur groupement**

Afin de réaliser la prestation de balayage mécanique des caniveaux des voies dites «d'intérêt communautaire» et des routes départementales intérieures communes (qui restent de compétence communale), il a été proposé de créer un groupement de commandes.

Ce groupement serait porté par la Communauté de communes La Porte Normande qui en serait coordonnateur.

De plus, en son article 5, la convention prévoit que la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu par ses membres ayant voix délibérative et que celle-ci est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire, il est prévu un suppléant.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président de la CCPN à signer la future convention de groupement de commandes et à désigner les deux membres qui siégeront à la commission d'appel d'offres du dit groupement.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré décide, à 37 voix pour et 3 abstentions (madame Coulong, monsieur Lavigne, monsieur Persico).

↳ d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

↳ de nommer :

Messieurs Masson et Uggeri, comme membres titulaires

Messieurs Albenque et Bourgy, comme membres suppléants

Madame Coulong indique que la commune de Croth n'étant pas adhérente à cette convention, elle n'a pas lieu de participer à ce vote qui devrait se faire en groupement de balayage.

Monsieur Douard explique alors que quelque soient les communes qui adhèrent ou non, elles ont toutes des voies communales et/ou départementales à nettoyer et de ce fait doivent participer au vote.

## II - Commissions

### ↳ Animation-Tourisme

Monsieur Le Bescond fait un rapide survol du compte-rendu de la commission en précisant qu'il sera joint au compte-rendu de l'assemblée (annexe 2).

### ↳ Action Économique

#### ➤ ZAE Les coquelins

• Une réservation a été effectuée sur la ZAC.

Actuellement il existe 7 parcelles, le but est de multiplier le nombre de parcelles sur le permis de bâtir. Le cabinet Forteau est missionné pour continuer aménagement de la zone.

#### ➤ Ateliers de Prey

• Le problème de la porte sectionnelle avec MVA a été difficile à résoudre, néanmoins un accord a été trouvé entre les parties.

• L'entreprise Lecoq n'est pas pressée d'agrandir, ils le feront certainement dès lors qu'ils seront propriétaires, c'est-à-dire pas avant 2012.

#### ➤ Bâtiments de Saint André

Toutes les cellules sont occupées.

Monsieur Krauth est toujours en difficulté. Actuellement en redressement judiciaire, sa dette s'élève entre 7 à 8000 € envers la collectivité.

#### ➤ Commerce de Prey

Le commerce de Prey fonctionne très bien, les pâtisseries sont recommandées.

L'accueil y est souriant et les locaux sont toujours propres ...

#### ➤ Colloque des Communautés de Communes : Économie

Lundi dernier, monsieur Davard et madame Lemarié se sont rendus à un colloque sur le développement économique au Sénat.

Ce colloque réunissait toutes les communautés de communes de France afin de faire le point sur l'économie.

Le constat est que la démarche générale des communautés de communes de France est de créer des zones mais il s'avère que cela n'est plus suffisant.

Les petites communautés de communes ont moins d'un employé affecté au développement économique.

Néanmoins, la participation des chambres de commerce et des chambres de métiers démontrent un intérêt très limité au niveau national.

Quelques pistes ont été retenues, à savoir :

- Créer des filières locales dans notre paysage pourrait s'avérer une piste intéressante.

- Lier l'urbanisme et l'économie d'où l'intérêt de créer un SCOT.

## ♻️ Assainissement

### ➤ STEP de Garennes sur Eure

Monsieur Gerlitzer intervient en lisant le compte-rendu sur le problème d'étanchéité du bassin de Garennes sur Eure. Voir annexe N°3.

### ➤ STEP de Saint André de l'Eure

Il précise que la station d'épuration de Saint André de l'Eure est en fonction depuis la veille.

Le pompage des boues existantes est en cours sur l'ancienne station.

Monsieur Albenque demande quand aura lieu le raccordement des Authieux ?

Monsieur Gerlitzer lui répond qu'il en discute lors de la prochaine rencontre avec les financeurs.

## ♻️ Action Sociale Enfance-Jeunesse

### ➤ CCAS

• Monsieur Borregio s'excuse d'avoir dû annuler la dernière rencontre CCAS au dernier moment du fait du faux bond des intervenants. Celle-ci est donc reportée en octobre.

### ➤ Centres de loisirs d'été

• Les centres de loisirs ouvrent lundi. Certaines inquiétudes quant aux fréquentations s'étaient laissées entrevoir au début sauf pour Grossoeuvre. Néanmoins, actuellement, les listes de fréquentations sont plutôt favorables. Le taux de fréquentations est quasiment maintenu par rapport à l'an dernier.

• Samedi dernier, lors d'une journée d'information-formation, tous les animateurs ont été présentés à monsieur le président et monsieur Borregio. Il leur a été rappelé leurs droits, règles et devoirs mais surtout qu'ils étaient le reflet, la vitrine de la CCPN.

• Après un petit tour général des centres de loisirs, la plupart des parents semblent satisfaits. Un courrier sera dressé à chaque commune afin de faire le point sur l'état des lieux réalisé lors de ces rencontres.

### ➤ Fête de l'Enfance

• Concernant la Fête de l'enfance, malgré sa bonne et grande préparation, le bilan de fréquentation semble en baisse. Monsieur Borregio indique qu'il serait peut-être envisageable d'en changer le concept, d'innover. Ce fût néanmoins une belle réussite.

• Monsieur Cochon demande si le remplacement de la directrice du périscolaire de Chavigny-bailleul est prévu ?

Monsieur Borregio confirme qu'il est prévu en interne.

## ♻️ Logement-Handicap

Monsieur Hébert indique que l'APAVE a été retenue par ordre de service le 26 juin. Elle débutera ses missions début juillet, les mairies seront sollicitées afin de prévoir les visites des locaux. Elles devront avant tout affermir la tranche ferme ou conditionnelle.

Monsieur Collet demande à quoi correspond la tranche conditionnelle ?

Madame Coulong intervient en précisant qu'il s'agit des estimatifs tarifaires pour les travaux.

Monsieur Hébert confirme.

## ♻️ Voirie

### ➤ Voirie

• Monsieur Douard informe que les travaux d'assainissement de surface sont terminés.

Concernant la facturation, monsieur Douard confirme qu'il est obligé d'attendre trois mois afin que les indices d'actualisation des prix soient communiqués.

- Concernant le fauchage, monsieur Douard indique que tout le monde est à peu près satisfait mis à part 1 ou 2 oublis. Le deuxième tour est déjà commencé avec la broyeuse de talus. 6 ou 8 communes seront taillées avant les vacances, les autres seront effectuées en septembre.

#### ➤ Achat de véhicules

- Monsieur Douard rappelle qu'il était prévu l'achat de véhicules. Le premier véhicule était celui de service (remplacement de la C3 en location). Après consultation pour un achat neuf, il s'avère que le prix d'achat dépasse sérieusement le budget ainsi que les délais de livraison ; la commission s'oriente donc sur un achat d'occasion.

- Le second véhicule est le remplacement du Jumper qui a brûlé. L'assurance ayant remboursé ce véhicule à hauteur de 8 500 euros et le service n'ayant pas budgété le changement de celui-ci, la commission oriente son choix sur de l'occasion puisqu'un véhicule neuf de ce type coûte environ 35 000€ d'après la consultation lancée.

- Enfin, le chargeur prévu au budget pour décharger les palettes serait accessible néanmoins un doute technique subsiste quant à la capacité pour le tracteur de 65 CV qui ne serait pas susceptible de lever des palettes de 1 tonne. En revanche, il pourrait être mis sur l'épareuse. Monsieur Albenque, ayant quelques notions en ce domaine, se propose de rencontrer monsieur Liout afin d'en discuter.

Mercredi prochain, la commission voirie se réunie afin de statuer.

#### ➤ Planning d'été

- Monsieur Albenque demande comment est organisé le service voirie durant les congés ? Y-a t-il une permanence minimum ? Monsieur Douard répond qu'une permanence est organisée au niveau des services techniques mais que pour la voirie cela semble difficile de maintenir une permanence du fait que les agents sont souvent seuls et qu'il n'est pas envisageable de faire tourner un agent seul. Monsieur Albenque s'interroge sur le maintien de service et trouve difficile d'attendre le mois de septembre surtout lors d'urgences.

#### ➤ Divers

- Monsieur Douard demande à monsieur Bernard Gauthier, informaticien de la CCPN, de présenter le travail réalisé concernant les relevés effectués sur le terrain afin de pouvoir restituer les données sur plan. Il a mené ce travail, comme pour l'assainissement avec le SIG de façon très professionnelle selon monsieur Douard.

### ♻️ **Ordures Ménagères**

#### ➤ Composteurs

- Monsieur Confais avise que lors des trois réunions sur le compostage, 140 personnes se sont déplacées. Monsieur Borregio reprend en exprimant que ces réunions étaient très bien menées. Les demandes affluent toujours, aujourd'hui près de 300 demandes sont dénombrées. Les commandes ne sauraient tarder à être livrées à la CCPN. La distribution devrait débuter fin juillet au retour de vacances de madame Delzenne.

- Monsieur Confais tient à remercier les co-financeurs, c'est à dire le Pays d'Avre d'Eure et d'Iton via le programme Leader ainsi que l'ADEME.

#### ➤ Marchés de collectes

- Monsieur Confais précise que l'idée de la mise en place de la redevance incitative via un avenant n'aboutira pas puisque le montant de l'avenant est supérieur de + de 5% du montant du marché.

Le service Ordures Ménagères va donc devoir procéder à l'élaboration d'une consultation d'appel d'offres pour 1 an reconductible 3 ans. Les points verts, les encombrants en porte à porte et la collecte du verre feront l'objet de ces lots.

- Monsieur Confais demande aux élus de réfléchir si un maintien de la collecte en porte à porte des encombrants une fois par an est bien nécessaire.

Mesdames Coulong et Bonnard interviennent en expliquant que si le service est retiré, nous risquons de retrouver des encombrants partout.

#### ➤ Divers

- Pour informations, sur le territoire la production moyenne d'ordures ménagères par habitant et par an est de 260 kg pour une moyenne nationale de plus de 300kg. Le but serait de passer sous le cap des 200kg/an/habitant.

- Monsieur Confais précise que des sacs biodégradables sont disponibles en déchetterie.

### **III - Questions diverses**

#### ➤ Groupement de commandes de Sel

Monsieur le président intervient sur le dossier du groupement de commandes du sel. Il souhaite connaître l'état d'avancement du dossier.

Monsieur Le Bescond indique qu'il manque des délibérations de communes, qu'il faut faire vite.

Les communes, dont les délibérations manquent, précisent que celles-ci ont été approuvées en conseil municipal mais que le retour de préfecture se fait attendre. Les délibérations seront envoyées dès réception.

Monsieur le président demande à ce que les doubles des délibérations soient envoyées à madame Boisaubert même sans tampon de la préfecture afin qu'elle puisse recenser les communes intéressées et ainsi faire avancer le dossier.

#### ➤ Coûts de l'intervention tir à l'arc

Monsieur Le Bescond tient à répondre à la demande de monsieur Persico effectuée lors du dernier conseil communautaire concernant les coûts d'intervention du tir à l'arc.

Le total des dépenses s'élève à 9 300 euros.

Monsieur Le Bescond indique qu'avec 50% des fréquentations le bénéfice s'élèverait à environ 4 000€.

Monsieur Persico souligne que le projet sera clairement en déficit.

Monsieur Le Bescond précise que la collectivité tirera les conclusions lors de la fin de l'activité, lorsque les taux de fréquentations seront connus.

#### ➤ TP

Monsieur le Président demande aux représentants de chaque commune de bien vouloir prendre acte du dossier concernant la TP qui leur a été remis et donne la parole à madame Lemarié.

Ce document indique le nombre d'entreprise qui paient la TP sur chaque commune et liste celles qui paient la cotisation minimum.

Du fait de la suppression de la Taxe Professionnelle, chaque commune devra avoir voté, avant le 15 octobre 2010, la base de la TP pour les cotisations minimales comprises entre 200 et 2000 euros.

Monsieur Hermé demande confirmation que chaque commune votera les bases minimales et non plus les taux.

Madame Lemarié lui répond que effectivement la CCPN, pour son propre compte, n'applique les taux que sur les bases des communes.

➤ Proposition groupement de commandes sécurité incendie

Monsieur le président propose de faire un groupement de commandes concernant les visites annuelles des poteaux d'incendie installés dans les communes et demande de donner réponse de participation ou non avant septembre.

Monsieur Hébert, en connaissance de cause, prend en charge le dossier de ce groupement de commandes.

Monsieur le président précise que le choix est donné aux communes, elles font ce qu'elles veulent, il ne s'agit pas d'une obligation mais d'une proposition.

➤ Proposition groupement de commandes vérification périodique des extincteurs

Monsieur le président propose de faire un groupement de commandes concernant les vérifications annuelles des extincteurs communaux et demande une réponse de participation ou non avant septembre. La CCPN ayant recours à ce type de visite, elle se propose d'être coordinatrice du projet. Une consultation après accord de principe sera mise en place, les communes adhéreront ou non au choix de chaque commune.

➤ Proposition groupement de commandes groupement de commandes de fleurs

Monsieur le président propose de faire un groupement de commandes concernant les commandes de fleurs et demande de donner réponse avant septembre. Monsieur Borregio se propose en tant que coordinateur.

L'appel d'offres sera proposé selon certaines variétés de fleurs avec remise sur catalogue.

Retrait des élus de la commune de Croth : madame Coulong, monsieur Persico, monsieur Lavigne à 20h 20.

- Monsieur Colleu intervient concernant l'assainissement collectif, il demande ou en est le projet de créer un mini réseau, il n'a pas de nouvelle mais les odeurs sont récurrentes. Monsieur Gerlitzer lui indique que la commission va revoir la question très prochainement.

- Monsieur Cissey informe que lorsqu'une commune demande un certificat urbanisme pour un permis de construire à VEOLIA, la société le retourne non exploité en précisant que cela relève des services de la CCPN. Le temps de retour, d'étude et des discussions, les délais réglementaires ne sont plus respectés. Monsieur Gerlitzer va voir avec le service.

**Séance levée à 20h45.**